

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 septembre 2023

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2023 À 2027 - (N° 1675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 3

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

**ARTICLE 12**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Compte tenu des incertitudes conjoncturelles et des nécessaires réorientations de certaines politiques, dans un objectif d'efficience de la dépense publique et de réponse aux véritables attentes des Français, la répartition programmée des crédits par mission sur 2024 et a fortiori 2025 apparaît aléatoire, voire contestable.

La comptabilité retenue, à l'article 9 et au rapport annexé, sur le périmètre des dépenses de l'État (PDE), apparaît suffisante.

Le présent amendement propose donc de supprimer l'article 12.